

**GRILLE TARIFAIRE INTERNE – FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS**  
**Auditorium, hall d'entrée de l'auditorium, Agora et Café étudiant**

Pour les activités pédagogiques ou administratives du Collège qui ne génèrent pas de revenus, les seuls frais qui s'appliquent sont ceux pour le ou les techniciens de salle.

- Technicien de salle (25 \$/h par technicien)

Pour toutes activités qui génèrent des revenus, des frais de location s'appliqueront à l'exception d'activités organisées par les étudiants dans le cadre d'un cours.

Frais de location de la salle 450 \$

Frais reliés à l'embauche de personnel pour l'auditorium

- Technicien de salle (25 \$/h par technicien)
- Technicien professionnel (35 \$/h par technicien)
- Portiers (sur demande) (20 \$/h)
- Caissiers (sur demande) (20 \$/h)
- Autres (sur demande)

Frais reliés à l'entretien et l'aménagement à la suite de représentations

- Manœuvre (25 \$/h, minimum 4 h)

Frais reliés aux ressources matérielles

- Manœuvre (25 \$/h, minimum 4 h)

Frais reliés à la sécurité des lieux

- Un gardien est requis pour maintenir le collège ouvert en dehors des heures d'ouverture (37,50 \$/h, minimum 4 h)
- Un gardien est requis pour assurer la sécurité entourant l'événement, 1 h 30 avant l'heure de la représentation jusqu'à ce que le public ait quitté les lieux (37,50 \$/h, minimum 4 h).
- Le nombre d'agents de sécurité nécessaire pourra varier selon le type d'événement.

**À noter, ces frais sont en vigueur pour l'année en cours 2016-2017 et seront par la suite révisés annuellement.**